

Foire Aux Questions (FAQ)

Trouvez des réponses aux questions fréquemment posées sur PI-SPI

1/ PI-SPI, c'est quoi exactement ?

PI-SPI est une plateforme régionale de paiement instantané développée par la **BCEAO**. Elle permet à toute personne disposant d'un compte dans un des huit pays membres de l'UEMOA (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo) d'envoyer ou recevoir de l'argent en quelques secondes, 24h/24 et 7j/7, quel que soit le réseau ou le prestataire de services financiers.

2/ Quelle est la monnaie utilisée dans PI-SPI ?

Toutes les transactions se font en Franc CFA, la monnaie commune de l'UEMOA. Aucune autre monnaie n'est supportée par le système.

3/ Quels sont les types de comptes qui peuvent fonctionner avec PI-SPI ?

Tous les types de comptes:

- Comptes bancaires, gérés par les banques
- Comptes de monnaie électronique, gérés par les Emetteurs de Monnaie Electronique
- Comptes gérés par les institutions de microfinance
- Comptes de paiement, gérés par les Etablissement de paiement

4/ Quelles sont les différentes catégories de clients utilisateurs de PI-SPI ?

Les clients utilisateurs de PI-SPI sont classés en 4 catégories :

- les personnes physiques (appelés clients de type P)
- les personnes physiques commerçantes (appelés clients de type C)
- les personnes morales (appelés clients de type B)
- les structures qui relèvent de l'administration publique (clients de type G)

PI-SPI définit des règles spécifiques à chacune de ces catégories de clients.

5/ Quelle est la différence entre un “transfert” et un “paiement” dans PI-SPI ?

Un transfert est un virement de fonds en faveur d'un client de type P, tant que le volume de transfert reçu par ce dernier ne dépasse pas trente (30) par mois calendaire.

Un paiement est un virement de fonds dont le bénéficiaire est un client de type B, C, G. Lorsqu'un client de type P reçoit trente (30) transferts dans le mois calendaire, les virements qu'il reçoit au-delà de ce plafond sont des paiements à partir du 31e.

6/ Est-ce que les transactions traitées par PI-SPI sont sécurisées ?

Oui. PI-SPI a été conçue conformément aux standards internationaux de sécurité applicables aux systèmes de paiement.

7/ Que signifie « alias » ?

Un alias est un identifiant unique dans l'UEMOA, associé à un compte.

Il peut s'agir :

- d'un identifiant généré par le système PI-SPI, appelé adresse de paiement ;
- ou de votre numéro de téléphone.

L'adresse de paiement vous offre l'avantage de ne communiquer aucune information personnelle pour recevoir un paiement ou un transfert.

8/ Que faire si mon numéro de téléphone est déjà utilisé comme alias ?

Lorsque vous essayez de créer un alias de type numéro de téléphone et que le système refuse en indiquant que l'alias est déjà rattaché à un autre compte, vous pouvez revendiquer l'alias. Le détenteur du compte associé à cet alias recevra une demande de revendication. Une fois que le détenteur accepte la demande, l'alias sera supprimé de la base de données des alias et vous recevrez une notification. Cette procédure peut nécessiter jusqu'à 2 semaines de traitement. Vous pourrez alors réessayer la création de l'alias.

9/ Comment partager mon alias pour recevoir des transferts ?

Il vous suffit de partager votre QR Code. Vous pouvez également partager votre alias sous forme de texte par copier-coller.

10/ Quelle est la particularité du QR Code PI-SPI ?

Le QR Code PI-SPI est standardisé. Il fonctionne avec les applications mobiles de tous les participants au système PI-SPI.

Avec un seul QR Code, vous pouvez recevoir des transferts et des paiements de partout dans l'UEMOA, quel que soit le pays d'installation de l'établissement qui tient le compte du payeur.

Seul l'alias de type adresse de paiement figure dans le QR Code. Le numéro de téléphone n'y figure jamais.

11/ Comment reconnaître le QR Code PI-SPI ?

C'est un QR Code avec au milieu le logo de PI-SPI sous la forme d'un octogone représentant les huit pays membres de l'UEMOA.

12/ Comment éviter les fraudes liées à PI-SPI ?

Pour éviter les fraudes, vous devez respecter les règles d'utilisation des services et suivre les recommandations et consignes diffusées par votre banque.